

# SUR PILOTIS

ARNAUD COUTINE

« LE PARTI PRIS EST D'ÉVITER LE CUBE EN BOIS, LA SOLUTION CONVENUE POUR CE TYPE D'EXTENSION, POUR PRIVILÉGIER DES MATÉRIEAUX USINÉS CONTRASTANT AVEC LE VOLUME MAÇONNÉ DE LA MAISON. »

Depuis qu'ils sont à la retraite, Bernard et Françoise accueillent régulièrement leurs petits-enfants. Au fil du temps, les fratries se sont agrandies et ils sont désormais sept ou huit à table... Leur cuisine-salle à manger n'est plus adaptée. L'architecte Arnaud Coutine est missionné pour concevoir une extension.

## LE SITE

À une cinquantaine de kilomètres de Paris, aux environs de Chantilly (Oise), il s'agit d'un lotissement réalisé par division d'une forêt ayant appartenu au duc d'Aumale, puis au baron Charles de Rothschild. Sept cents hectares et 1 600 lots de plusieurs milliers de mètres carrés chacun : l'opération dont l'origine remonte à 1925 évoque par ses dimensions hors du commun certains lotissements du XIX<sup>e</sup> siècle qui relèvent de la création ex nihilo d'une petite ville et d'un mode de vie nouveau.

## LE BÂTIMENT EXISTANT

consiste en un pavillon de 1956 construit en briques sur un soubassement en meulière composé d'un rez-de-chaussée surélevé sous combles aménagés. Le bâtiment, implanté au milieu d'un terrain boisé de 3 000 m<sup>2</sup> présente sa façade principale au sud. Il a fait l'objet de plusieurs modifications avant d'être acquis par ses actuels propriétaires : l'agrandissement de plusieurs baies et la création d'un ajout au nord recevant l'entrée. La cuisine existante implantée nord est sombre et exigüe, le couple la souhaiterait lumineuse et en relation avec l'extérieur.

## CONCEPTION

« Face au caractère hétérogène de ce bâtiment remanié un peu dans tous les sens, l'intention générale était de répondre au programme de façon épurée afin de ne pas en rajouter, indique l'architecte. Le parti pris est d'éviter le cube en bois, la solution convenue pour ce type d'extension, afin de privilégier des matériaux usinés contrastant avec le volume maçonné de la maison. » Le projet doit composer avec d'importantes contraintes dimensionnelles : tout d'abord conserver un pommier auquel les maîtres d'ouvrage sont attachés, ne pas obstruer la baie d'angle du séjour, préserver la fenêtre de la chambre installée dans le sous-sol semi-enterré et, enfin, s'aligner sur la hauteur du chéneau de toiture pour ne pas bloquer la vue d'une lucarne éclairant la chambre aménagée dans les combles. Dans ce contexte, le choix adopté est celui d'une construction métallique de type poteau-poutre sur pilotis. Les propriétés mécaniques de l'acier - obtenir de grandes portées avec de fines sections de charpente - satisfait le souhait initial de légèreté et optimisent l'habitabilité du volume construit. Décoller le volume du sol autorise d'installer la nouvelle cuisine-salle à manger au niveau du rez-de-chaussée et de régler la hauteur du volume sans boucher les vues des baies existantes. Associé à un décaissement du terrain (-40 cm), le procédé crée une pièce abritée sous la construction : un espace extérieur hors programme protégé et multifonction, « propice à la lecture ou à l'apéritif comme aux jeux des enfants ».

## RÉALISATION

Les contraintes évoquées décident de l'implantation et de la surface de l'extension bornées latéralement par la fenêtre d'angle et longitudinalement par le pommier. Le volume construit (dimensions 6,30 m x 4,50 m x h 3 m) est mis à distance de l'existant par un sas vitré implanté dans la continuité du séjour afin d'obtenir une vue traversante sur l'habitation. L'enveloppe adaptée, des panneaux de verre Profilis [coulés en forme de U pour être autoportants et produire des façades vitrées continues sans montant ni traverse], répond au choix d'un registre industriel et au vœu de légèreté. Associé aux quatre baies créées afin de profiter de l'ensemble des orientations disponibles, ce bardage translucide sur les angles nord-est et nord-ouest participe à l'éclairage généreux de la pièce et tend à en dématérialiser le volume. Implanté en façade nord côté entrée principale de la maison, l'extension requalifie l'accès à l'habitation. L'escalier

Angle nord-est. « Face au caractère composite de la maison existante, le parti pris adopté est celui de la simplicité et de la légèreté dans l'intention de dématérialiser le bâtiment par une enveloppe dont l'aspect évolue en fonction de la lumière.





à vis inapproprié est déposé et remplacé par un escalier droit procurant une circulation plus fluide. Le palier d'entrée existant est attribué à un cellier et l'ancienne cuisine reconfigurée en dressing-vestibule du séjour. Le sas vitré constitue l'entrée de la maison. Baie nord ouverte, le nouvel espace cuisine-salle à manger installe les habitants à moins de 1 m des branches du pommier. Le souhait initial d'une pièce en relation forte avec l'environnement est exaucé.

Ci-contre : le bâtiment existant, façade nord, un pavillon de 1956 en briques sur sous-sol, aménagé en chambre. Il a connu plusieurs modifications depuis sa construction dont le percement d'une baie d'angle et l'ajout d'un volume recevant l'entrée principale de l'habitation pourvue d'un escalier à vis. L'intervention porte sur la requalification de cette entrée et la création d'une extension susceptible d'accueillir un espace cuisine-salle à manger adapté aux besoins des maîtres d'ouvrage.



L'extension installe les habitants à hauteur du pommier qu'ils souhaitent conserver. Non doublés, les panneaux de verre filtrent la lumière et brouillent le paysage.

En haut, à droite : façade ouest. Percé de quatre baies, le volume offre différents points de vue sur le terrain. Le sas vitré reliant l'extension à la maison constitue la nouvelle entrée de l'habitation. Elle est desservie par un escalier droit (arrière-plan) assurant une circulation plus fluide que l'escalier à vis existant. L'enveloppe en verre est rythmée par l'alternance d'éléments transparents (coulissants) translucides (parois non doublées) et opaques (parois doublées).

Page de gauche : angle nord-ouest. L'espace cuisine-salle à manger souhaité est installé sur pilotis dans la continuité du rez-de-chaussée. Décaiser le terrain a permis d'utiliser la sous-face du volume pour créer une surface extérieure abritée de 35 m<sup>2</sup>, espace de jeux pour les enfants ou coin lecture et apéritif. En rupture avec l'environnement boisé, le choix constructif se porte sur des matériaux « usinés » utilisant peu de matière : structure métallique de section fine, bac collaborant en plancher et toiture de faible épaisseur, remplissage en verre profilé. Ces composants permettent d'attribuer à la nouvelle pièce le plus grand volume possible en fonction des contraintes : n'obstruer aucune des trois ouvertures existantes – le chien assis, la fenêtre d'angle, la baie du sous-sol.



#### DESRIPTIF

- > Architecte : Arnaud Coutine – Coutine & Marinot
- > Construction d'origine : 1956
- > Mission : extension et reconfiguration partielle de l'existant
- > Surfaces : 30 m<sup>2</sup> (extension)
- > + 55 m<sup>2</sup> (surface extérieure abritée)
- > Coût : 155 000 € TTC (hors honoraires)
- > Prix/m<sup>2</sup> surface habitable : 2 550 € TTC
- > Chauffage : chauffage central, chaudière fuel accouplée à une pompe à chaleur air-air
- > Matériaux utilisés : charpente métallique galvanisée (HEB 140), Profilé, châssis aluminium anodisé double vitrage extra clair (menuiseries extérieures), plancher collaborant (sol et couverture), sol caoutchouc cuisine et béton balayé

- > Durée des études : 8 mois
- > Durée du chantier : 16 mois
- > Localisation : Lamorlaye (60)
- > Livraison : 2012

